

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an 2026, le 5 juin à 14 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : Martine PY, Pierre BOYER, Joëlle DAVID FERRIGNO, Jean-Pierre Gérard BERTRAND, Jean-Pierre Pit BERTRAND, Marie MERENTIE, Renée NOUGUIER, Fabien ROUX, Michel ROUX.

Conseillers municipaux excusés : Brigitte LEBIODA a donné procuration à Joëlle DAVID FERRIGNO, Véronique MUSCAT a donné procuration à Jean-Pierre Gérard BERTRAND.

Secrétaire de séance : Pierre BOYER.

En présence de la secrétaire générale de mairie, Nadine EYRAUD.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Aucune remarque n'est formulée au sujet du procès-verbal du dernier conseil municipal du 28 mai 2026.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire lit l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants pour les élections sénatoriales.

Madame le Maire pose la question suivante aux élus « est-ce que cet ordre du jour vous pose une problématique de conflit d'intérêt » ?

Aucun élu n'étant concerné par un point de l'ordre du jour, le conseil commence.

DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Suivant les instructions de la préfecture, il a été procédé à l'élection du délégué et des trois suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain. C'est Joëlle DAVID FERRIGNO qui a été élue déléguée et les trois suppléants sont dans l'ordre d'ancienneté de l'âge : Pierre BOYER, Martine PY, Michel ROUX. (Voir procès-verbal ci-joint)

A 15 heures 05, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu pour être affiché le 17/09/2026, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.